

Duplicata

GREFFE
DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE LAVAL

R E C E P I S S E D E D E P O T

B.P.0415 (9 Place de la Tremoille)
53004 LAVAL CEDEX
TEL: 02 43 59 70 80
MINITEL:08 36 29 11 11 OU WWW.INFOGREFFE.FR

FIDUCIAIRE TECHNIQUE ET COMPTABLE DE L'OUEST

50 BD FELIX GRAT
53000 LAVAL

V/REF :
N/REF : 71 B 6 / R-7

LE GREFFIER DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LAVAL CERTIFIE
QU'IL LUI A ETE DEPOSE A LA DATE DU 30/01/2002, SOUS LE NUMERO R-7,

REQUETE EN DATE DU 30.01.2002 DEMANDANT LA NOMINATION D'UN COMMISSAIRE A
L'EVALUATION DU TITRE FITECO.
ORDONNANCE DU 31.01.2002, NOMMANT MR DANIEL CAILLAULT

... CONCERNANT LA SOCIETE
FIDUCIAIRE TECHNIQUE ET COMPTABLE DE L'OUEST
SOCIETE ANONYME
50 BD FELIX GRAT
53000 LAVAL

R.C.S LAVAL 557 150 067 (71 B 6)

LE GREFFIER

Experts-Comptables
Commissaires aux Comptes
Conseils d'Entreprises

Direction Générale

50, boulevard Félix Grat
BP 0737
53007 LAVAL CEDEX

REQUETE

A Monsieur le Président du Tribunal de Commerce de LAVAL

02.43.59.12.07.
02.43.56.31.28.
sege@fiteco.experts-comptables.fr

Je soussigné :

Jean-Marie VANDERGUCHT, Président Directeur Général de la société FITECO, Société Anonyme au capital de 5 316 000 Euros, inscrite au Registre du Commerce et des Société de LAVAL sous le numéro B 557 150 067 et dont le siège social est situé à LAVAL (Mayenne) – 50 boulevard Félix Grat,

A l'honneur de vous exposer :

- La société FITECO a constitué un fonds commun de placement d'entreprise classé dans la catégorie : " FCPE investi en titres non cotés de l'entreprise " ayant pour objet la constitution et la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières limité à recevoir les sommes attribuées aux salariés dans le cadre de la participation des salariés aux résultats de l'entreprise
- Le fonds est géré par INTEREPARGNE, société commerciale dont l'objet social est conforme à l'article 12 de la loi n° 88-1201 du 23 décembre agréée par la COB, en vertu des dispositions du règlement n° 96-02 COB.
- Ladite société de gestion qui assume la responsabilité des valeurs de négociation, demande que la valeur de l'action soit, au préalable, déterminée par voie d'expert.

C'est pourquoi, le requérant sollicite la nomination d'un expert à l'évaluation du titre FITECO et propose de nommer à ces fonctions :

- Monsieur Daniel CAILLAULT, expert-comptable inscrit au tableau de la région des Pays de Loire et demeurant au MANS (72) – 14 Avenue Pierre Mendès France – Centre Etoile-Jacobins.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées

Fait à LAVAL
Le 22/01/2002

ORDONNANCE

2002110 | 16

Nous, André GERARD, Président du Tribunal de Commerce de LAVAL, assisté de Maître Patrick GUICHAOUA, Greffier,

Vu les articles L 225-147 et L 236-11 du Nouveau Code de Commerce,
Vu le décret du 23 Mars 1967 modifié,

Vu la requête ci-contre et les motifs y exposés,

DESIGNONS : **Monsieur Daniel CAILLAULT**
Expert Comptable
14 avenue Pierre Mendès FRANCE - Centre Etoile-jacobins
72000 LE MANS

En qualité de d'expert à l'évaluation du Titre FITECO.

Fait à LAVAL

le 31 | aout 2002

LE GREFFIER

Patrick GUICHAOUA

LE PRESIDENT

André GERARD